

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

GENERALE



E/CN.12/253
12 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPANOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Quatrième session
Mexico, D.F.
Point 10 de l'ordre du jour

INSTITUT SUD-AMERICAIN DU PETROLE
Résolution adoptée le 7 juin 1951

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
PREND ACTE du document E/CN.12/232 soumis par le Secrétaire
exécutif et concernant l'Institut sud-américain du pétrole, et
CONSIDERANT

a) Que le Conseil économique et social a prié la Commission
économique pour l'Amérique latine de lui faire connaître son
avis au sujet de la demande d'admission au statut consultatif
de la catégorie B présentée par l'Institut sud-américain
du pétrole;

b) Que les travaux de l'Institut sud-américain du pétrole
sont de nature à stimuler le développement économique des pays
d'Amérique latine et que sa collaboration peut, par
conséquent, être utile aux organes intéressés des Nations
Unies,

DECIDE de recommander au Conseil économique et social
d'accorder à l'Institut sud-américain du pétrole le statut
consultatif de la catégorie B.